

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 22 MARS 2008

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2008

L'an deux mil Huit, le 22 mars à dix heures, le Conseil Municipal de LONGJUMEAU s'est assemblé, salle Anne Frank, 6 bis rue Daniel Mayer, sous la présidence de M. François CARIS, doyen d'âge des membres du Conseil Municipal, puis de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, élue Maire et immédiatement installée.

OUVERTURE DE LA SEANCE

En l'absence de Monsieur Bernard NIEUVIAERT, Maire sortant, Monsieur François CARIS, 1^{er} Maire adjoint sortant, a ouvert la séance à dix heures.

NOMINATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur François CARIS, 1^{er} Maire Adjoint sortant a proposé la présidence au doyen d'âge de l'assemblée, **M. François CARIS**, qui l'a acceptée.

Le Président a prononcé une allocution.

APPEL/VERIFICATION DU QUORUM :

Le Président a fait l'appel des présents.

Présents:

M. CARIS François - Conseiller municipal
Mme LABEJOF Jeanne - Conseillère municipale
Mme LE SAOÛT Marie-Andrée - Conseillère municipale
Mme WENDLING Geneviève - Conseillère municipale
M. LEPELTIER Jacques - Conseiller municipal
Mme TAQUET Gek Keng - Conseillère municipale
M. BERTHAUME Philippe - Conseiller municipal
Mme TERLON Bernadette - Conseillère municipale
M. SERRÉ Frédéric - Conseiller municipal
M. SEGBO Olivier - Conseiller municipal
M. GAUDRON Pascal - Conseiller municipal
M. MIRE DIN Roland - Conseiller municipal
Mme DAILLET Marisa - Conseillère municipale
Mme CARVALHO Susana - Conseillère municipale
Mme ROUSSELLET-MILLOT Catherine - Conseillère municipale
Mme AUGER Dominique - Conseillère municipale

Mme BENBERKAT Acia - Conseillère municipale
M. ZINABI Jilali - Conseiller municipal
Mme GELOT-RATEAU Sandrine - Conseillère municipale
Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie - Conseillère municipale
M. MARTIN Jérémy - Conseiller municipal
M. BOUAZZAOUI Mohamed - Conseiller municipal
Mlle HUBERT Adeline - Conseillère municipale
M. BÉTIN Rémi - Conseiller municipal
M. BRULÉ Alain - Conseiller municipal
Mme PHOTZER GRAZIANI Marie-Jeanne - Conseillère municipale
Mme BEUZIT Marie - Conseillère municipale
M. BONIN Martial - Conseiller municipal
M. MARQUEZ Jean-Claude - Conseiller municipal
Mme DE MATOS Sarah - Conseillère municipale
M. GOBRON Grégory - Conseiller municipal
M. SCHMIT Philippe - Conseiller municipal

Excusé et représenté :

M. CHADEL Patrick, Conseiller municipal a donné pouvoir à Mlle HUBERT Adeline.
Le quorum étant atteint, le Président a proclamé que le Conseil pouvait valablement délibérer.

ENONCÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président a donné lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour n'a pas appelé d'observations.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Rémi BÉTIN, benjamin du Conseil Municipal a été nommé secrétaire de séance.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

08.03.01 : ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET s'est portée candidate au poste de Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Mmes Dominique AUGER et Acia BENBERKAT ont été nommées assesseurs pour ce scrutin.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

• Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	33
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral..	9
Nombre des suffrages exprimés.....	25
Majorité absolue	17

A OBTENU :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : vingt cinq voix..... 25

M. Jean-Claude MARQUEZ a demandé au Président une suspension de séance, qui l'a accordée.

M. François CARIS a demandé au Président une suspension de séance, qui l'a accordée.

Le vote n'étant pas conclusif (34 suffrages pour 33 enveloppes), et suite à une communication avec la Préfecture de l'Essonne, le Président a demandé une reprise de vote.

Compte-tenu de cette décision, M. Jean-Claude MARQUEZ a annoncé que les membres de la liste "Faire gagner Longjumeau" (M. Alain BRULÉ, Mme Marie-Jeanne PHOTZER GRAZIANI, Mme Marie BEUZIT, M. Martial BONIN, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Sarah DE MATOS, M. Grégory GOBRON) ne prendraient pas part au vote, ce que chacun d'entre eux a confirmé.

2^{ème} TOUR DE SCRUTIN

• Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	26
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral..	1
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés.....	25
Majorité absolue	17

A OBTENU :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : vingt cinq voix..... 25

Vu les articles L2122-1, L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la note de présentation adressée aux élus municipaux,

Considérant qu'il revient aux conseillers municipaux de procéder à l'élection du Maire,
Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET est élue Maire de la Commune de LONGJUMEAU.
Madame le Maire a pris la présidence de la séance.

DELIBERATION 08.03.02 : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de présentation adressée aux élus municipaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des Adjointes au Maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'Unanimité,

FIXE à Neuf (9), le nombre d'Adjointes au Maire.

DELIBERATION 08.03.03 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS POUR L'ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu les articles L2122-1 et L2127-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales n°INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs locaux,

Vu la note de présentation adressée aux élus municipaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil de fixer les modalités de dépôt des listes de candidats pour l'élection des Adjointes au Maire,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE des modalités de composition des listes de candidats à l'élection des Adjointes au Maire.

DIT que le dépôt des listes de candidats à l'élection des Adjointes au Maire aura lieu immédiatement après l'approbation de la délibération fixant le nombre des Adjointes au Maire.

08.03.04 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection des Adjointes au Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-1 et L2127-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a déposé la liste de candidats à l'élection des Adjointes au Maire ci-après :

- Mme Catherine ROUSSELLET-MILLOT
- M. Jacques LEPELTIER
- Mme Sandrine GELOT-RATEAU
- M. François CARIS
- Mlle Adeline HUBERT
- M. Olivier SEGBO
- M. Jérémy MARTIN
- Mme Geneviève WENDLING
- M. Pascal GAUDRON

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la Présidente son bulletin de vote.

Mesdames Dominique AUGER et Acia BENBERKAT ont été nommées assesseurs pour ce scrutin.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

• Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	33
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral..	8
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés.....	25
Majorité absolue	17
A OBTENU :	
Liste de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : vingt cinq voix.....	25

Vu les articles L2122-1 et L2127-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2008 fixant les modalités de dépôt des listes des candidats pour l'élection des Adjoints au Maire,
Vu la note de présentation adressée aux élus municipaux,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'élire les Adjoints au Maire,
Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

SONT élus Adjoints au Maire :

- 1^{er} Adjoint : Mme Catherine ROUSSELLET-MILLOT
- 2^{ème} Adjoint : M. Jacques LEPELTIER
- 3^{ème} Adjoint : Mme Sandrine GELOT-RATEAU
- 4^{ème} Adjoint : M. François CARIS
- 5^{ème} Adjoint : Mlle Adeline HUBERT
- 6^{ème} Adjoint : M. Olivier SEGBO
- 7^{ème} Adjoint : M. Jérémy MARTIN
- 8^{ème} Adjoint : Mme Geneviève WENDLING
- 9^{ème} Adjoint : M. Pascal GAUDRON

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a donné la parole aux têtes de listes du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Claude MARQUEZ a fait une allocution.

Monsieur Philippe SCHMIT a fait une allocution.

Madame le Maire a fait une allocution.

La séance a été levée à 11h50.

Le secrétaire de séance,

Rémi BÉTIN